

121e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)

Genève, 19-21 octobre 2009

Sommaire

Composition de la délégation belge	2
Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge	2
1. Débat d'urgence sur la sécurité alimentaire dans le monde	2
2. Premiers débats sur les thèmes de la prochaine assemblée	3
3. Commission des affaires des Nations Unies	6
4. Décisions du Conseil directeur	8
• Nomination du secrétaire général	8
• Programme de travail et budget 2010	8
• Statut de membre de la Palestine	9
5. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres	10
• Comité exécutif	10
• Comité des droits de l'homme des parlementaires	12
• Comité Moyen-Orient	13
• Groupe consultatif sur le VIH/sida	14
6. Groupe des Douze Plus	14

121e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Genève, 19-21 octobre 2009

[Ordre du jour et programme de la session](#)¹

Des délégations de 123 des 152 parlements nationaux membres de l'UIP ont participé à la session.

Composition de la délégation belge

- Sabine de Bethune, sénatrice, présidente du Groupe belge de l'UIP, présidente de la délégation
- François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP
- Geert Versnick, membre de la Chambre des représentants, membre du Comité exécutif de l'UIP
- Philippe Mahoux, sénateur, membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP
- Wouter Beke, sénateur

Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

1. Débat d'urgence sur la sécurité alimentaire dans le monde

Il y avait cinq propositions de point d'urgence. Deux propositions, présentées par l'Australie et l'Ouganda, portaient sur la crise alimentaire dans le monde (la proposition ougandaise concernait plus particulièrement la nécessité de renforcer les investissements dans la recherche scientifique sur les questions agricoles). Les propositions d'Oman et de l'Iran portaient sur la situation dans les territoires palestiniens. Enfin, une proposition de Cuba visait à condamner le coup d'état au Honduras.

Cuba a retiré sa proposition. Toutefois, le président de l'UIP a fait une brève [déclaration sur la situation au Honduras](#), que l'Assemblée a soutenue.

Les autres propositions ont été fusionnées deux par deux. L'Assemblée s'est finalement prononcée par un vote sur les deux propositions suivantes :

- action parlementaire pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde
- la situation critique dans les territoires palestiniens occupés et particulièrement à Gaza.

La première proposition a obtenu la majorité requise des deux tiers, contrairement à la deuxième proposition. La **délégation belge** a voté pour la première proposition.

¹ Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en anglais et en français.

Vingt-neuf orateurs ont participé au débat sur le point d'urgence retenu. Dans son intervention, **Mme de Bethune** s'est référée à une résolution de la Chambre des représentants belge qui recommande d'affecter au moins 10 % du budget de la Coopération au développement à l'agriculture et au développement rural (doc. 52-1197). Elle a appelé tous les pays donateurs à appliquer cette recommandation.

L'oratrice a évoqué cinq enjeux majeurs pour assurer la sécurité alimentaire :

- une politique agricole robuste, à laquelle sont associées les organisations de paysans et de paysannes ;
- régulation des marchés afin de garantir le droit à l'alimentation et des prix stables pour les producteurs ;
- reconnaissance des multiples fonctions de l'agriculture (sécurité alimentaire, emploi, développement rural, gestion environnementale), ce qui implique qu'on favorise les agricultures familiales durables ;
- garantir l'accès aux ressources productives de l'agriculture, ainsi que leur contrôle, aux femmes et aux hommes qui les utilisent ; il s'agit des ressources naturelles telles que l'eau et la terre mais aussi d'autres facteurs de production telles que les connaissances, les crédits et les infrastructures ;
- renforcement de la position des producteurs dans la chaîne alimentaire par rapport aux autres acteurs (industrie agro-alimentaire et grande distribution).

Mme de Bethune a conclu en disant que l'agriculture est un secteur spécifique qui ne peut être soumis aux seules règles du marché mais doit faire l'objet d'une politique agricole basée sur la notion de souveraineté alimentaire. Cette notion devrait être intégrée dans les normes des organisations internationales, y compris l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Le comité de rédaction créé à l'issue du débat pour préparer la [résolution sur le point d'urgence](#) a repris plusieurs idées exprimées par Mme de Bethune, par exemple (i) l'importance d'associer les organisations de paysans à la définition de la politique agricole, (ii) la nécessité de dispositifs de microfinancement, notamment en faveur des femmes agriculteurs, et (iii) l'idée selon laquelle l'agriculture ne peut être affaire du seul secteur privé et requiert des "réglementations appropriées pour limiter les abus que le secteur privé pourrait commettre" (voir les §§ 10, 11 et 21 du dispositif de la résolution). La résolution comporte également un appel général aux pays donateurs pour qu'ils mobilisent des ressources supplémentaires afin de développer l'agriculture dans les pays en développement, sans toutefois présenter des objectifs chiffrés (voir les §§ 2 et 3 du dispositif).

La question de la sécurité alimentaire a également été abordée lors de l'audition de la commission des affaires des Nations Unies avec le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, FAO (cf. p. 6). La résolution de l'UIP visait d'ailleurs à apporter une contribution parlementaire au sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu à Rome du 16 au 18 novembre 2009.

2. Premiers débats sur les thèmes de la prochaine assemblée

Lors de ces débats, les rapporteurs présentent une première version de leur rapport pour la prochaine assemblée. Des experts externes sont également auditionnés.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière (*Commission I: Paix et sécurité internationale*)
- Le rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (*Commission II: Développement durable, financement et commerce*)
- La participation des jeunes au processus démocratique (*Commission III: Démocratie et droits de l'homme*).

M. de Donnea et un parlementaire de la Zambie, M. Given Lubinda, sont les co-rapporteurs pour le thème examiné par la Deuxième Commission de l'Assemblée. Ils ont présenté un aperçu de leur rapport. Un expert du Centre Sud (*South Centre*) avait également été invité à introduire le débat².

Le [rapport de Donnea-Lubinda](#) affirme que le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire peut contribuer substantiellement à la réalisation des objectifs du millénaire, surtout dans le contexte actuel de crise économique, qui risque d'effacer les progrès réalisés depuis l'an 2000.

Par coopération Sud-Sud, on entend la coopération entre pays en développement, et notamment entre les pays en développement nouvellement industrialisés ou émergents et les pays moins développés du Sud. On parle de coopération triangulaire, lorsque cette coopération est cofinancée et soutenue par des pays développés – surtout ceux qui font partie du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE – ou par des institutions multilatérales.

Le rapport fait le bilan de la coopération Sud-Sud et triangulaire existante et en examine quatre aspects :

- l'aide publique au développement
- les échanges commerciaux
- les investissements étrangers directs
- l'intégration régionale.

Le grand avantage de la coopération au développement Sud-Sud réside dans le fait que l'inégalité entre pays donateurs et pays bénéficiaires y est moins grande, ce qui fait que, souvent, les pays donateurs comprennent mieux les besoins et les problèmes des pays bénéficiaires et disposent de compétences plus adaptées pour y répondre. Par ailleurs, la coopération au développement Sud-Sud est généralement moins coûteuse en raison de la rémunération moins élevée des experts fournis par les pays donateurs. Pour les pays donateurs du Nord, il peut dès lors être intéressant de soutenir des programmes Sud-Sud plutôt que de mettre en œuvre eux-mêmes des programmes.

Le volume exact de la coopération au développement Sud-Sud est difficile à déterminer. En effet, les pays donateurs du Sud n'utilisent pas nécessairement la définition d'aide publique au développement de l'OCDE. Il y a donc un grand besoin d'informations plus complètes sur les flux d'aide entre pays du Sud.

² Le Centre Sud (www.southcentre.org) est un forum de réflexion intergouvernemental des pays en développement qui vise à assister ces pays par des analyses techniques de qualité, en ayant comme cadre de référence un message politique de solidarité entre les pays du Sud et l'exigence de relations internationales plus équitables.

S'agissant de la qualité de l'aide au développement, le rapport signale que, pour le moment, la plupart des pays donateurs du Sud ne sont pas associés aux travaux concernant l'efficacité de l'aide dans le cadre de l'OCDE (Déclaration de Paris). Certains ne le souhaitent d'ailleurs pas. Cependant, le rapport relativise certaines critiques que l'on entend occasionnellement à propos de l'aide au développement Sud-Sud, par exemple la critique selon laquelle cette aide ne tient pas suffisamment compte des droits de l'homme et qu'elle reste, en grande partie, liée. Ainsi, le caractère lié de la majeure partie de l'aide du Sud ne veut pas forcément dire surestimation ou qualité médiocre des biens et services fournis.

Le commerce Sud-Sud représente une part grandissante du commerce mondial. Les rapporteurs y voient une opportunité pour arriver à une mondialisation plus équilibrée et plus solidaire mais attirent l'attention sur une divergence inquiétante entre pays en développement à ce propos. Les progrès réalisés sont dus essentiellement à l'expansion de quelques pays en développement dynamiques, qui commencent à tirer profit de la mondialisation. Les pays les plus pauvres attendent toujours de recueillir les fruits de cette évolution.

Les investissements étrangers de pays en développement dans d'autres pays en développement ont également augmenté de manière substantielle et seront probablement moins affectés par la crise économique actuelle que les investissements provenant des pays développés. Ils requièrent toutefois une situation sécuritaire positive et des états fonctionnels, ce qui représente un défi de taille, surtout en Afrique.

La proximité géographique est souvent un facteur déterminant dans l'orientation des flux d'aide, d'investissements et commerciaux entre pays du Sud (ceux venant de la Chine étant l'exception la plus frappante). Une intégration régionale ayant pour objectifs la stabilité politique, le développement économique et une politique commune pour affronter des défis de dimension transnationale tels que la sécurité alimentaire, la biodiversité, la lutte contre les maladies et les changements climatiques, apparaît donc comme un moyen privilégié de promouvoir la coopération Sud-Sud et de réaliser les objectifs du millénaire.

Le dernier chapitre du rapport concerne le rôle des parlements. Les parlements des pays du Nord peuvent presser leur gouvernement de soutenir davantage la coopération Sud-Sud, à la fois dans le cadre de la politique nationale de coopération et par l'intermédiaire des organisations financières internationales. Par ailleurs, ils doivent veiller à ce que les effets de la politique de coopération de leur pays ne soient pas anéantis par leur politique commerciale et leur politique concernant le problème de la dette des pays en développement.

Quant aux parlements des pays du Sud, ils doivent contrôler le processus budgétaire et plus généralement améliorer la gouvernance dans leur pays. Ils doivent également veiller à ce que les ressources disponibles servent prioritairement à réaliser les objectifs du millénaire. Enfin, ils sont encouragés à prendre les mesures législatives nécessaires pour promouvoir la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale.

Trente-six orateurs ont participé au débat qui a suivi les exposés des membres du panel. De nombreuses observations concernaient les stratégies de développement en général. Ainsi, certains orateurs ont appelé les pays développés à honorer leurs engagements en matière de financement du développement ou ont demandé que les pays en développement aient davantage voix au chapitre dans le système économique et financier international, entre autres par une meilleure représentation

au sein de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. L'importance de conclure de manière satisfaisante le cycle de négociations de Doha dans le cadre de l'OMC a également été soulignée. Plusieurs orateurs ont fait valoir que le nouveau Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies constitue un cadre plus approprié car plus inclusif que le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour développer des normes en matière d'aide au développement.

S'agissant de la coopération Sud-Sud, plusieurs appels ont été faits pour l'axer sur certains secteurs prioritaires tels que l'agriculture, la santé maternelle ou la gestion des changements climatiques. Certains orateurs ont fait référence aux recommandations relatives à la coopération Sud-Sud formulées lors des deux "Sommets du Sud" tenus en 2005 ou ont demandé de renforcer l'échange d'informations sur la coopération Sud-Sud au niveau des parlements, par le truchement de l'UIP ou des assemblées interparlementaires régionales.

La prochaine tâche des rapporteurs consiste à élaborer un projet de résolution, en tenant compte des observations faites par les délégations à Genève. Ce projet ainsi que les amendements que les délégations proposeront, seront examinés lors de la prochaine assemblée de l'UIP à Bangkok (27 mars – 1 avril 2010).

3. Commission des affaires des Nations Unies

La commission des affaires des Nations Unies, créée en 2007, a tenu sa troisième session. Les travaux de la commission sont préparés et dirigés pour un [groupe consultatif](#), dont fait partie M. Versnick.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- audition avec M. Jacques Diouf, directeur général de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation) ;
- résultats préliminaires de l'enquête menée par l'UIP sur l'interaction entre les parlements et les Nations Unies ;
- relations des organisations interparlementaires régionales avec les Nations Unies et possibilités de coopération avec l'UIP dans ce contexte ;
- rapport d'étape sur la réforme des Nations Unies, notamment la mise en œuvre du programme "Une seule ONU", et rapport d'une mission de l'UIP au Viet Nam à ce propos (24-26 février 2009) – Le projet « Une seule ONU » vise à atteindre une meilleure coordination des activités des diverses organisations de l'ONU qui sont présentes dans un pays donné, afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide. Le Viet Nam est l'un des pays pilotes pour l'exécution de ce projet. L'action de l'UIP vise à associer le parlement au processus et plus généralement à renforcer son contrôle de la politique nationale de développement.
- séance d'information sur la préparation de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague (décembre 2009): état des négociations et défis à relever ;
- séance d'information sur la coopération de l'UIP avec le Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) des Nations Unies et suivi de la [résolution de l'UIP sur le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement](#) approuvée en avril 2008.

Mme de Bethune a pris la parole lors de l'audition avec M. Diouf. Elle l'a interrogé sur l'impact des négociations dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC sur la sécurité alimentaire dans les pays du Sud, étant donné que les produits agricoles ne sont pas comparables à d'autres produits. Ne convient-il pas de défendre à ce propos la protection de l'agriculture familiale et le respect de la souveraineté alimentaire? L'oratrice a également voulu savoir si les organisations professionnelles des petits agriculteurs étaient associées à l'organisation du sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome en novembre 2009.

M. Diouf a répondu qu'il faut veiller à ce que les petits agriculteurs disposent, dans tous les pays, d'un revenu suffisant pour pouvoir vivre décemment. Toutefois, le soutien accordé au secteur agricole dans certains pays ne peut conduire à l'appauvrissement des agriculteurs et de la population dans d'autres pays. C'est dire qu'il faut rechercher des mécanismes de soutien corrects. L'orateur a par ailleurs souligné que les organisations d'agriculteurs du Sud étaient bien associées à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) que le sommet de Rome allait approuver.

M. de Donnea était membre du panel qui a lancé le débat sur le DCF et le suivi de la résolution de l'UIP sur le contrôle parlementaire de l'aide publique au développement. En effet, cette résolution fut adoptée sur la base d'un [rapport](#) qu'il avait préparé (avec un parlementaire du Bénin) pour la Deuxième Commission de l'Assemblée de l'UIP. Par ailleurs, M. Donnea fait partie du groupe de parlementaires qui suivent, au nom de l'UIP, les travaux du DCF depuis sa création en juillet 2007.

Dans son exposé introductif, il a commenté quelques recommandations majeures de la résolution de l'UIP :

- l'augmentation de l'aide au développement doit aller de pair avec le renforcement de sa qualité et de son efficacité et ne peut mener à la dépendance ;
- la transparence et un gouvernement qui répond de son action devant le parlement sont des conditions importantes pour pousser les pays donateurs à augmenter leur aide ;
- les parlements des pays bénéficiaires doivent être associés davantage à la définition des modalités de l'aide ;
- les parlements des pays donateurs doivent veiller à ce que l'aide soit augmentée pour atteindre le seuil de 0,7 % du PNB, comme convenu à Monterrey.

M. Beke est intervenu dans le débat sur les changements climatiques. Il a notamment évoqué la décision récente du gouvernement belge reportant de dix ans (de 2015 à 2025) la fermeture des trois centrales nucléaires les plus anciennes du pays. Il a signalé qu'en Belgique, près de 60 % de l'électricité était produite dans des centrales nucléaires, qui, contrairement aux centrales thermiques classiques, n'émettent pas de CO₂. La Belgique s'est ralliée aux objectifs ambitieux de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO₂ et est sur la bonne route pour atteindre les normes de Kyoto (réduction des émissions de 12,5 % en 2010 par rapport à l'année de référence 1990). A l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'électricité non nucléaire en Belgique est produite avec des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'exploitation prolongée des trois centrales nucléaires les plus anciennes, après une révision poussée et en conformité avec les normes de sécurité internationales, doit permettre la faire la transition jusqu'à 2025. Entre-temps, l'opérateur des centrales nucléaires est tenu d'investir une part substantielle des profits réalisés grâce à ces centrales déjà amorties, dans des capacités de production d'énergies renouvelables, dont la production d'énergie éolienne.

La Commission des affaires des Nations Unies a conclu ses travaux en adoptant un certain nombre de conclusions, auxquelles l'Assemblée a ultérieurement souscrit (on en trouvera le résumé dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 5-6).

4. Décisions du Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Chaque parlement membre y dispose de 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou des femmes).

Une proposition des Emirats Arabes Unis demandant que le Conseil adopte une résolution sur "La lutte contre le virus H1N1 et contre les risques économiques et sociaux qui lui sont associés: le rôle des parlementaires et des organisations parlementaires régionales" a été rejetée pour le motif que, précisément, il n'appartient pas au Conseil mais à l'Assemblée de se prononcer sur des questions pareilles. En compensation, le président de l'UIP a fait une brève [déclaration sur le virus de la grippe H1N1](#).

- **Nomination du secrétaire général**

Le secrétaire général de l'UIP en exercice, M. Anders B. JOHNSON, a été nommé par un scrutin secret pour un quatrième (et dernier) mandat allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014. Le résultat du vote était: 177 voix pour, 45 contre et 6 abstentions.

- **Programme de travail et budget 2010**

Le Conseil a approuvé le programme de travail et le budget pour 2010 ainsi qu'un programme triennal (2010-2012) de projets que l'UIP cherche à financer en mobilisant des ressources externes. Il s'agit d'activités visant à promouvoir la démocratie, le développement et la paix par le renforcement des parlements.

Le budget pour 2010 s'élève à 18,7 millions de francs suisses (env. 12,5 millions d'euros), dont environ 5,2 millions de francs suisses devraient provenir de contributions volontaires de donateurs externes, l'UIP couvrant le reste par ses propres moyens, c'est-à-dire principalement les cotisations des parlements membres. Le budget et les cotisations augmentent d'environ 2 %, essentiellement en raison des dépenses supplémentaires occasionnées par la conférence mondiale des présidents de parlement que l'UIP organisera en 2010 pour la troisième fois (les deux conférences précédentes eurent lieu en 2000 et 2005).

Par ailleurs, le barème des contributions (qui détermine la quote-part de chaque parlement membre dans le volume total des contributions) a été légèrement révisé. **M. Versnick** a présidé le groupe de travail chargé de faire des recommandations à ce propos.

En 2006, l'UIP a décidé d'adapter son barème des contributions à l'évolution de la situation économique dans le monde, et ce pour la première fois depuis le début des années 1990. La différence par rapport au barème précédent était si importante qu'il fut décidé d'introduire le nouveau barème graduellement sur une période de six ans

(2007-2012)³. Toutefois, le barème de l'UIP est basé sur celui de l'ONU, qui est normalement adapté tous les trois ans. Le groupe de travail devait examiner s'il était indiqué d'ajuster le barème pour la période 2010-2012. Sa deuxième tâche était de rechercher des moyens de réduire la contribution des pays les plus pauvres.

Le groupe de travail a fait trois recommandations.

- A l'avenir, l'UIP devrait automatiquement adapter son barème des contributions à chaque fois que l'ONU adapte le sien.
- Le barème actuel ne serait pas encore ajusté, autrement dit: en 2010, on appliquerait simplement la quatrième phase de la mise en œuvre du barème des contributions approuvé en 2006.

Le groupe de travail a justifié cette recommandation en faisant valoir que le nouveau barème de l'ONU pour 2010-2012 n'avait pas encore été approuvé définitivement. Un autre élément d'appréciation qui a joué était le fait que l'UIP espère voir revenir les Etats-Unis au sein de l'organisation en 2010, ce qui nécessitera en tout état de cause une révision du barème des contributions.

- Pour les pays payant la contribution minimale, la quote-part cible de 2012 serait appliquée dès 2010. Comme le barème actuel implique une réduction de cette contribution, cela veut dire que les pays les plus pauvres bénéficieraient de ce tarif réduit deux ans plus tôt que prévu. La perte de revenus ne serait pas compensée en augmentant la contribution des autres mais en puisant dans les réserves.

Le Conseil a approuvé les recommandations du groupe de travail.

Suite à ces décisions, la contribution de la Belgique pour 2010 s'élève à 171.100 francs suisses (environ 114.000 euros), contre 164.400 francs suisses en 2009 (+ 4 %).

Les principaux donateurs pour le financement externe de projets de l'UIP sont les agences de la coopération au développement de la Suède, du Canada et de l'Irlande. La Belgique s'est pour la première fois engagée à soutenir des projets de l'UIP en affectant une enveloppe de 200.000 € au financement d'activités de l'UIP en Afrique de l'Ouest, menées en coopération avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, qui fonctionne dans le cadre de l'OCDE et que la Belgique soutient déjà. La Commission européenne et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) financent également certains projets de l'UIP.

Le Conseil a nommé **M. Beke** vérificateur interne des résultats financiers de l'exercice 2010. Les comptes de l'UIP sont vérifiés par deux vérificateurs internes (un parlementaire israélien a été nommé en même temps que M. Beke) et par un vérificateur externe, qui est actuellement un haut fonctionnaire de la cour des comptes norvégienne.

• Statut de membre de la Palestine

En octobre 2008, le Conseil a décidé d'admettre le parlement de la Palestine comme membre à part entière de l'UIP, et ce sur la base d'un amendement aux statuts formulé de telle façon qu'il était uniquement applicable au CLP (Conseil législatif palestinien), l'institution parlementaire qui fait partie de l'Autorité palestinienne, et pas

³ Par exemple, la quote-part de la Belgique augmentait de 1,2 à 1,6 %.

au CNP (Conseil national palestinien), l'organe de l'OLP qui avait jusqu'alors exercé le statut d'observateur de la Palestine au sein de l'UIP mais qui ne constitue pas un parlement au sens de l'UIP. Toutefois, étant donné que la situation actuelle dans les territoires palestiniens empêche le CLP de fonctionner, le Conseil a accepté que le CNP puisse pour le moment « faciliter » la participation du parlement de la Palestine aux travaux de l'UIP, ce qui signifiait concrètement que le CNP pouvait temporairement représenter ce parlement à l'UIP.

Le CNP n'a pas accepté cette solution et a demandé lors de la session précédente en avril 2009 que le Conseil revienne sur sa décision et accorde le statut de membre de plein droit directement au CNP. L'affaire fut toutefois reportée, soi-disant parce qu'il n'y avait pas de proposition du Comité exécutif, alors qu'il était déjà évident à l'époque que la demande de la délégation palestinienne n'était guère soutenue au sein de ce comité.

A Genève, il s'est confirmé que le Comité exécutif allait certainement donner un avis négatif, si cette demande lui était formellement soumise. Pour ne pas en arriver là, le président de l'UIP a fait une déclaration au Conseil confirmant, à titre d'interprétation de la décision d'octobre 2008, que tant que le CNP continuerait à représenter la Palestine à l'UIP, il serait traité de la même manière que tout autre membre de l'UIP. Cette déclaration n'a fait l'objet d'aucune observation. On peut donc supposer que la question est ainsi liquidée.

5. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres

• Comité exécutif

Le [Comité exécutif](#) compte 15 membres élus et prépare toutes les décisions du Conseil. [M. Versnick](#) est membre du Comité depuis octobre 2006 pour un mandat de quatre ans. Il en était déjà membre de 1998 à 2002.

Il a notamment pris la parole sur les questions suivantes :

- rapport du secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis l'assemblée précédente

L'orateur a souligné l'énorme évolution de l'UIP au cours des dix dernières années, évolution dont les membres ne sont pas toujours suffisamment conscients. L'organisation est désormais beaucoup plus présente sur le terrain par ses nombreux séminaires et activités de formation destinés aux parlements et axés sur des thèmes ou des régions spécifiques. Sa crédibilité vis-à-vis des Nations Unies a augmenté de façon spectaculaire.
- statut de la Palestine

M. Versnick était de ceux qui se sont explicitement opposés à toute révision de la décision de 2008, comme il l'avait déjà fait lors de la session précédente. Il a accepté sans enthousiasme la solution d'une déclaration interprétative de la part du président de l'UIP.
- budget 2010

L'orateur a demandé des précisions sur la révision de la politique de communication et de la structure du secrétariat annoncée dans le document budgétaire.

Le secrétaire général a répondu que la stratégie de l'UIP en matière de communication était essentiellement toujours celle des années 1990. Le rapport commandé en 2005 auprès de Saatchi & Saatchi avait déjà fait un certain nombre

de recommandations en vue de moderniser cette stratégie mais, pour des raisons de principe et financières, celles-ci n'ont été que très partiellement mises en œuvre. Une évaluation indépendante des services d'information et de communication de l'UIP a été réalisée en 2009. Elle a résulté dans des conseils plus pratiques pour réorienter les priorités.

Quant à la structure du secrétariat, elle a été ajustée en profondeur suite à la réforme de l'UIP en 2003. Il est temps d'évaluer cette nouvelle structure. Par ailleurs, l'évaluation des collaborateurs individuels se fonderait désormais sur le programme de travail annuel de l'organisation, que le Conseil approuve en même temps que le budget.

➤ candidature du Canada pour accueillir une future assemblée

La candidature du Canada pour accueillir une assemblée de l'UIP date déjà de 2007. Le Canada avait toutefois des objections contre les conditions imposées au pays hôte en matière de délivrance de visas. La règle de l'UIP veut que le visa soit accordé à toute personne officiellement déléguée par un parlement membre, sans exceptions. Tant que la question d'une éventuelle révision de cette règle n'était pas tranchée, la candidature du Canada était reportée. Entre-temps d'autres candidats se sont présentés qui acceptaient la règle de l'UIP telle quelle.

Lors de l'assemblée précédente, on a trouvé un terrain d'entente sur une adaptation limitée de la règle concernant les visas, prévoyant que le pays hôte peut dans certains cas bien précis (sanctions des Nations Unies, risques pour la sécurité nationale) refuser le visa.

La délégation canadienne a donc demandé que son invitation reçoive la priorité pour la première conférence de printemps qui n'avait pas encore été attribuée à un pays hôte, soit celle de 2012. M. Versnick a soutenu ce point de vue et rejeté l'idée selon laquelle le secrétariat devait encore examiner si le Canada remplissait toutes les conditions pour pouvoir satisfaire à la règle révisée. En effet, la délégation canadienne avait officiellement fait savoir que le Canada acceptait cette règle.

Cependant, le suivi administratif d'une autre candidature pour l'année 2012, celle de l'Ouganda, se trouvait déjà dans une stade plus avancé. Pour contenter les deux candidats, il a été décidé qu'à titre d'exception, il y aurait en 2012 deux assemblées dans un pays hôte, la première à Kampala, la deuxième à Québec. Normalement, l'assemblée d'automne se tient toujours à Genève, ville où l'UIP a son siège.

➤ base juridique de l'UIP

L'UIP vise à être reconnu comme l'instrument par lequel s'organise l'essentiel de la coopération entre les parlements et les Nations Unies. C'est pour elle un objectif stratégique. Il y a toutefois des concurrents potentiels, par exemple l'idée de créer, au sein même des Nations Unies, une assemblée parlementaire (APNU).

Dans ce contexte, le Comité exécutif a entamé une discussion sur la question d'un éventuel renforcement de la base juridique de l'UIP. Actuellement, l'UIP fonctionne sur la base de ses [statuts](#) et bénéficie d'une reconnaissance de fait en tant qu'organisation internationale dans les deux pays où elle est établie (Suisse, États-Unis). Afin de pouvoir créer un lien formel entre l'UIP et le système des Nations Unies (selon des modalités à déterminer), il paraît indispensable de donner à l'organisation une assise indiscutable en droit international et donc de la transformer en organisation basée sur un traité.

Le Comité exécutif a trouvé que l'idée était intéressante mais soulevait de nombreuses questions. Par exemple, l'autonomie de l'UIP en tant qu'organisation parlementaire lui permet-elle de faire partie d'un système d'organisations intergouvernementales comme les Nations Unies ? Comment assurer que les parlements gardent le contrôle des dispositions du traité envisagé, étant donné que

celui-ci serait conclu par les gouvernements? Est-ce que le projet répond aux souhaits des parlements et est-ce que les gouvernements sont disposés à conclure un tel traité?

M. Versnick a soutenu l'idée, qui représenterait selon lui la réponse adéquate au projet d'une APNU. Il a estimé que la conférence mondiale des présidents de parlement prévue pour 2010 offrirait l'occasion de mesurer le soutien dont l'idée bénéficierait au sein des parlements. D'ailleurs, il y a déjà des institutions parlementaires internationales fondées sur un traité. Il suffit qu'en l'occurrence les parlements tiennent la plume, même s'ils ne concluent pas formellement le traité. L'orateur a également signalé la nécessité de dispositions transitoires pour la période pendant laquelle le traité serait déjà en vigueur mais n'aurait pas encore été ratifié par tous les pays membres de l'ancienne UIP.

Le Comité exécutif a demandé que la question soit creusée avec l'aide de spécialistes en droit international mais il a reconnu que la mise en œuvre du projet serait longue et demanderait des efforts.

M. Versnick a été nommé vice-président de l'UIP représentant le groupe des Douze Plus (jusqu'en octobre 2010). Chaque groupe géopolitique de l'UIP⁴ a droit à un vice-président, à désigner parmi les membres du Comité exécutif. Un accord au sein du groupe des Douze Plus prévoit que la vice-présidence est attribuée à tour de rôle aux quatre représentants du groupe au Comité exécutif.

- **Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le [Comité des droits de l'homme des parlementaires](#) examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires. Le comité existe depuis 1976 et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Le comité se réunit à huis clos et établit pour chaque cas examiné un rapport assorti de recommandations. Lorsque des démarches discrètes auprès des autorités du pays concerné ne donnent aucun résultat, le rapport est rendu public.

Le comité est composé de 5 membres élus et autant de suppléants. **M. Mahoux** est membre titulaire du comité depuis avril 2007, et ce pour un mandat de cinq ans.

Lors de l'assemblée à Genève, le comité a examiné des dossiers concernant 29 pays. Il a tenu six auditions avec des délégations officielles et rencontré un certain nombre de victimes ou leurs représentants.

Les cas de 210 parlementaires issus de 20 pays ont été rendus publics et soumis au Conseil (Afghanistan, Bangladesh, Belarus, Burundi, Cambodge, Colombie, R.D. Congo, Equateur, Erythrée, Irak, Liban, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe). Les cas du Cambodge (1 parlementaire) et de Madagascar (6 parlementaires) ont été discutés au Conseil pour la première fois.

Le comité a spécialement attiré l'attention sur les cas suivants :

⁴ Il y a six [groupes géopolitiques à l'UIP](#) : le groupe africain, le groupe des pays arabes, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique, le groupe latino-américain (GRULAC) et le groupe des Douze Plus. La Belgique fait partie du groupe des Douze Plus (voir p. 14).

- les dossiers de deux parlementaires du Bangladesh qui ont été les victimes d'attentats, respectivement en 2004 et 2005, l'un d'eux y ayant perdu la vie: les enquêtes sur ces attentats sont toujours en cours ;
- les dossiers concernant dix parlementaires colombiens qui ont été les victimes, entre 1986 et 2000, de plusieurs formes de violence, allant d'un procès vicié à l'assassinat: une délégation du comité de l'UIP a fait une mission en Colombie du 22 au 24 août 2009 pour exprimer ses préoccupations auprès des plus hautes autorités du pays concernant ces cas qui traînent depuis trop longtemps ;
- le cas de treize parlementaires élus lors des élections de juillet 2006 en R. D. du Congo et dont la Cour suprême a invalidé le mandat en mai 2007, de manière arbitraire selon l'Assemblée nationale du Congo: sous l'influence du parlement congolais, des négociations sont actuellement en cours pour que l'injustice subie trouve quelque réparation, ce qui fait espérer que le dossier pourra être clôturé prochainement ;
- les cas de six parlementaires de Madagascar arrêtés, brutalisés et inculpés suite au coup d'état de mars 2009 et à la suspension du parlement (18 autres sont entrés dans la clandestinité après que des mandats d'arrêt avaient été lancés contre eux): l'une des six parlementaires concernés, qui a quitté le pays entre-temps, est venue témoigner de son expérience devant le Conseil.

Le dossier de 56 parlementaires de l'Equateur a pu être clôturé. Ils avaient été destitués de manière hautement discutable en 2007, dans le cadre d'un différend sur la convocation d'une constituante. Entre-temps, toute poursuite contre les personnes concernées a été abandonnée et des élections ont eu lieu sur la base de la nouvelle constitution.

[Liste des résolutions adoptées](#)

- **Comité Moyen-Orient**

M. de Donnea est membre effectif du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) depuis octobre 2008, et ce pour un mandat de quatre ans (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007). Le comité fut créé au début des années 1990 afin de suivre le processus de paix au Moyen-Orient, faire rapport à l'UIP sur cette question et, dans la mesure du possible, jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit au niveau parlementaire.

Le comité a eu un échange de vues avec le président de l'UIP sur sa mission récente en Israël (voir pp. 28-29 de la [brochure des résultats de la session](#) pour le rapport de la mission).

Dans le cadre de son rôle d'intermédiaire, le comité avait décidé lors de la session précédente de rechercher les voix de la modération dans les parlements d'Israël et de la Palestine et de les réunir, si possible, pour un dialogue sur le terrain neutre du siège de l'UIP à Genève.

Pour se préparer, le comité a auditionné deux représentants du Centre Henry Dunant pour le dialogue humanitaire, une organisation indépendante établie à Genève et spécialisée dans la médiation entre belligérants. Le comité a conclu de cette audition que la meilleure approche serait de parler d'abord séparément avec les différentes parties pour identifier des questions sur lesquelles elles pourraient s'entendre. Le comité s'est proposé d'entamer ces rencontres en 2010.

- **Groupe consultatif sur le VIH/sida**

Le groupe ne s'est pas réuni pendant la session mais le Conseil a entendu un rapport sur la réunion que le groupe a tenue au siège de l'UIP à Genève, les 24 et 25 septembre 2009. **La sénatrice Marleen Temmerman** est membre du groupe consultatif et a participé à cette réunion.

Le groupe a auditionné à cette occasion plusieurs représentants de ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en vue de la mise en place d'un partenariat avec l'UIP.

Le groupe a également discuté de la préparation de la Conférence internationale sur le sida, qui se tient tous les deux ans et aura lieu à Vienne en 2010. L'UIP souhaiterait jouer un rôle plus important dans cette conférence et a présenté la candidature de Mme Temmerman comme coprésidente ou membre du comité chargé de préparer le volet de la conférence qui portera sur le rôle de la politique en matière de lutte contre le sida. Les organisateurs de la conférence n'ont pas retenu cette candidature. Il est toutefois prévu que l'UIP organise une journée parlementaire en marge de la conférence. Cette réunion mettra l'accent sur l'élimination de toutes les dispositions discriminatoires faisant obstacle à la lutte contre le sida.

6. Groupe des Douze Plus

Le **groupe des Douze Plus** est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (45 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le président actuel du groupe est John Austin (Royaume-Uni).

Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour harmoniser leurs positions autant que possible.

Les travaux du groupe sont préparés par un comité directeur, dont M. Versnick fait partie en sa qualité d'ancien président du groupe (2003-2005) et membre du Comité exécutif de l'UIP. Le comité directeur s'est réuni à Londres le 25 septembre 2009.

Mme. de Bethune, **M. Versnick** et **M. de Donnea** ont pris plusieurs fois la parole pendant les débats.

- En ce qui concerne le **point d'urgence**, Mme de Bethune a soutenu l'idée de fusionner les propositions de l'Australie et de l'Ouganda et a attiré l'attention sur le lien évident avec la problématique des changements climatiques, d'une brûlante actualité à l'approche de la conférence de Copenhague. Elle a posé sa candidature pour le comité de rédaction mais l'a retirée lorsqu'il est apparu qu'il y avait plus de candidats du groupe des Douze Plus que de places disponibles.
- M. de Donnea a brièvement commenté son **rapport** pour la Deuxième Commission (voir pp. 4-5). Il a mentionné que la collaboration avec son co-rapporteur zambien se déroulait de façon satisfaisante. Par le passé, plusieurs rapporteurs du groupe des Douze Plus se sont plaints de difficultés de communication avec leurs co-rapporteurs.

- M. Versnick a évoqué le groupe de travail sur la révision du barème des contributions de l'UIP qu'il présidait. Les Douze Plus ont soutenu la proposition visant à réduire immédiatement la contribution pour les pays les plus pauvres. L'orateur a également répondu aux questions des membres du groupe concernant le programme de travail et le **budget pour 2010**, notamment l'estimation des revenus provenant de financements extérieurs et le projet de mise en place d'une collaboration entre l'UIP et les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale).
- Le groupe a également discuté le renforcement possible de la **base juridique de l'UIP** et de son éventuelle transformation en organisation fondée sur un traité. Mme de Bethune a déclaré que l'idée méritait un examen plus approfondi. Elle a souligné qu'il importait surtout d'éviter qu'une organisation interparlementaire parallèle pour les Nations Unies voie le jour. Elle a plaidé pour que l'UIP adopte une position commune sur cette question.

Dans ce contexte, un rapport récent de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui est membre associé de l'UIP, a été vivement critiqué au sein du groupe. Ce rapport affirme que l'UIP est incapable d'assumer le rôle de dimension parlementaire des Nations Unies et se rallie à l'idée de créer une assemblée parlementaire au sein même des Nations Unies. Toutefois, la résolution que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adoptée sur la base du rapport, était nettement plus vague et de ce fait moins préjudiciable à l'UIP, grâce à quelques amendements déposés entre autres par la délégation belge à l'Assemblée (notamment le député Rik Daems), après que M. Versnick avait attiré son attention sur le problème.

- Lors de la session précédente, le groupe des Douze Plus avait pris connaissance d'un questionnaire du Comité exécutif concernant l'évaluation de la **nouvelle structure des assemblées d'automne** de l'UIP introduite en 2007. Il avait décidé de coordonner les réponses de ses membres et d'en déduire, si possible, un point de vue commun.

Un résumé des réponses a été présenté à Genève et le groupe s'est prononcé sur les différentes suggestions d'amélioration faites par ses membres. Il a explicitement soutenu plusieurs suggestions de la **délégation belge** :

- moderniser les techniques de présentation lors des débats ;
- renforcer le fonctionnement de la nouvelle commission des Nations Unies par une meilleure planification, une clarification de l'approche spécifique de la commission par rapport aux commissions ordinaires de l'Assemblée et par des analyses et conclusions plus approfondies ;
- limiter de deux à une les phases d'amendement des projets de résolution présentés par les rapporteurs des commissions en vue de l'assemblée de printemps qui suivra⁵ (cette dernière suggestion n'a recueilli qu'une étroite majorité).

⁵ Dans le système actuel, les délégations soumettent d'abord des amendements aux rapporteurs, qui peuvent décider de les intégrer dans leur projet de résolution ou non. Le projet révisé fait ensuite l'objet d'un deuxième examen. Les amendements introduits pendant cette phase font l'objet d'une décision lors de l'assemblée de printemps qui suit, dans le cadre d'une procédure qui passe par un comité de rédaction, la commission concernée et finalement l'Assemblée. Le point de vue de la délégation belge était que le débat préliminaire lors de l'assemblée d'automne rend superflue la première phase d'examen pendant la période allant à l'assemblée de printemps qui suit.

Ceci dit, le groupe des Douze Plus s'est prononcé globalement en faveur du maintien de la nouvelle structure. Il estime notamment qu'il est trop tôt pour une évaluation définitive de la nouvelle commission des affaires des Nations Unies et qu'il faut donner plus de temps à cette commission pour réaliser son potentiel (il y avait une proposition visant à la supprimer déjà, pour le motif que sa plus-value était négligeable).

Le point de vue du groupe a été exposé ultérieurement au Conseil. Celui-ci n'a pas encore pris position et a demandé que le Comité exécutif examine l'ensemble des suggestions faites par les groupes géopolitiques concernant l'évaluation de la nouvelle structure des assemblées d'automne. Le Comité exécutif devrait présenter ses conclusions lors de la prochaine session.

- La question la plus débattue au sein du groupe des Douze Plus a été la **nomination du secrétaire général** de l'UIP.

Lors de la session précédente, le groupe avait explicitement rejeté la proposition du Comité exécutif, qui recommandait de décider d'abord par un scrutin secret de la candidature du secrétaire général en exercice et d'entamer seulement une procédure à compétition ouverte s'il n'était pas élu. Une large majorité des Douze Plus trouvait qu'il devait y avoir une compétition ouverte, que le secrétaire général en exercice soit candidat ou non.

Il était déjà évident à l'époque que ce point de vue était minoritaire tant au Comité exécutif qu'au Conseil. Le groupe des Douze Plus a dès lors décidé de ne pas insister davantage et d'accepter la procédure proposée, à condition d'établir pour l'avenir que la nomination du secrétaire général doit se faire sur la base d'une compétition ouverte. M. de Donnea a ajouté qu'il fallait également fixer un nombre maximal de mandats (ou d'années de mandat).

La délégation française a proposé un amendement au règlement du personnel de l'UIP dans ce sens. La proposition a engendré un vif débat sur des questions telles que la durée maximale à imposer, la possibilité d'un retour du même secrétaire général après un intervalle et la possibilité de renommer le secrétaire général une fois par un scrutin secret, sans compétition ouverte. Mme de Bethune s'est prononcée en faveur de la possibilité d'une telle reconduction, sur recommandation du Comité exécutif et surtout si le nombre de mandats était limité à deux (soit huit ans au total).

Une large majorité s'est finalement ralliée à une proposition basée sur les principes suivants: (i) nomination du secrétaire général sur la base d'un appel international à candidatures; (ii) un maximum de deux mandats consécutifs; (iii) "à titre exceptionnel", le Comité exécutif peut proposer de renommer le secrétaire général sortant après son premier mandat par un scrutin secret.

Le groupe des Douze Plus a transmis sa proposition au Comité exécutif, en lui demandant de l'examiner lors de sa prochaine réunion.
